

## Dispositif devoirs faits

**Objectif :** Permettre aux élèves volontaires de faire leurs devoirs au collège en recevant le soutien d'un adulte (Professeurs - AED) ou éventuellement d'un camarade.

**A qui s'adresse l'aide aux devoirs ?**

A tous les élèves du collège de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>. Les parents doivent remplir la fiche d'inscription ci-dessous et prendre connaissance du règlement.

**Le règlement après 16h30.**

1. Aucun élève n'est autorisé à quitter le collège avant 17 heures 25. Après 17 heures 25, les sorties se font librement.

2. L'inscription est de vacances à vacances. Votre enfant doit obligatoirement être présent les jours où vous l'avez inscrit de 16h30 à 17h25. En cas d'absence, la procédure est la même que pour les absences sur le temps scolaire : les parents s'engagent à prévenir la vie scolaire à l'avance par un mot dans le carnet. Dans le cas contraire et en cas d'absence non justifiée votre enfant ne sera plus autorisé à bénéficier de l'aide aux devoirs.

3. Ce temps de travail doit permettre à votre enfant de faire la plus grande partie de son travail scolaire et de bénéficier d'une aide en cas de difficulté.

Pour autant, il est fort possible qu'il lui reste du travail à effectuer à la maison. Il est nécessaire de vérifier son cahier de texte et ses cahiers.

Enfin, l'expérience nous a montré que l'apprentissage des leçons n'est que très rarement abordé lors de l'aide aux devoirs.

4. En cas de remarques sur le comportement, en cas de non travail, vous serez informés par le biais du carnet et votre enfant ne sera plus accepté durant un ou plusieurs jours.

✂-----à découper et à rendre au CPE -----✂

### **Rappel : l'élève doit être volontaire pour se rendre à l'aide aux devoirs.**

Je soussigné(e) ..... responsable légal, autorise mon

enfant.....de la classe de .....

à se rendre à l'aide aux devoirs au collège Henry Dunant **du 16 septembre au 18 octobre** et je coche les jours où il/elle sera présent(e) (l'inscription rend la présence obligatoire).

#### **Sur le temps scolaire par des enseignants**

Lundi de 15h30 à 16h30

Mardi 15h30 à 16h30

Jeudi de 15h30 à 16h30

**Après le temps scolaire** par des enseignants et des assistants d'éducation (△ il n'y a pas de bus à 17h25, le transport est à la charge des parents)

Lundi de 16h30 à 17h25

Mardi de 16h30 à 17h25

Jeudi de 16h30 à 17h25

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de ces études et je l'accepte.

Date et signature des responsables légaux

Signature de l'élève